

Déconfinement – reprise du Théâtre amateur

Mesures permettant d'assurer une reprise des activités dans les meilleures conditions pour les salariés, bénévoles et le public accueilli.

Calendrier :

La réouverture des salles de spectacles et des locaux de répétition et/ou d'ateliers théâtre est envisagée à compter du 01.09.2020 , si les conditions sanitaires le permettent.

En attendant, on peut maintenir du lien avec les élèves et les comédiens via les réseaux sociaux, imaginer des répétitions par visioconférences et mettre en place d'autres activités alternatives (voir plus loin).

La typologie des personnes accueillies :

Les groupes de théâtre amateur (troupes /compagnies) et les ateliers de pratiques sont principalement gérés par des bénévoles, parfois accompagnés ou gérés par des animateurs et metteurs en scènes salariés ou des intervenants extérieurs.

Le cadre de la reprise d'activité doit être envisagé au regard des personnes accueillies : encadrants, adhérents et public.

Les mesures de santé et de sécurité des salariés doivent être également appliquées pour les encadrants bénévoles et les participants aux activités (voir protocole national de déconfinement).

Il y a obligation de former le personnel salarié et les bénévoles aux nouvelles règles sanitaires du lieu de Spectacle ou d'activité.

Une attention particulière doit être portée sur les publics d'enfants, qui sont moins susceptibles de respecter les gestes barrières et sur les personnes dites à risque.

Critères spécifiques /contraintes :

Le théâtre en atelier, en répétition ou en jeu est une pratique collective qui nécessite habituellement des contacts physiques et où la voix est portée (lors d'activités physiques, les émissions de gouttelettes sont particulièrement importantes et à risque de transmission). Il est donc nécessaire de se poser les questions suivantes :

- 1 / Quelle distanciation physique mettre en place ?
- 2/ Comment adapter les contraintes sanitaires dans la mise en scène ?
- 3 / Qui doit porter un masque ? Les comédiens, les participants, les spectateurs ?
- 4/ Comment assurer la désinfection des accessoires ou des costumes ?

Les exercices d'échauffement sont aussi à examiner car ils impliquent toujours un travail sur le souffle, la voix, la projection, le corps, travail physique qui amène inévitablement à des corps à corps entre les participants.

Ateliers théâtre : il va être difficile de mettre en place des exercices non individuels / les exercices de diction et de placement de la voix seront particulièrement à risque / il sera impossible de travailler un grand nombre de scènes du répertoire (disputes, déclarations amoureuses, combats) en respectant les distances de sécurité.

Représentations théâtrales : pour respecter les règles sanitaires, il faudra imaginer des mises en scène particulières excluant les grosses distributions, les rapports face à face des comédiens et permettant la bonne distanciation. Les spectacles déjà mis en scène et en cours de diffusion avec une distribution importante devront respecter les contraintes des réouvertures de salles.

Spectateurs : il faudra distancier d'une manière importante les premiers rangs et l'espace scénique (projection importante de postillons de la part des comédiens). Et assurer la distanciation nécessaire entre les spectateurs : un ou deux fauteuils d'écart (au moins 1 mètre). Il faudra sans doute aussi supprimer les entractes, les buvettes et matérialiser les entrées et sorties des spectateurs et l'accès aux toilettes.

Hiérarchiser les activités devant reprendre en priorité :

Il conviendra d'envisager une reprise progressive de nos activités selon les mesures et consignes nationales et les contraintes de réouverture des salles. Par exemple :

1. Répétitions
2. Représentations
3. Ateliers théâtre

Consignes particulières :

Elles sont les suivantes :

1. Assurer la désinfection et le nettoyage avant et après la séance des accessoires, costumes ou autres éléments de décors. Responsabiliser les participants : de préférence, chacun viendra avec ses accessoires et costumes. Pas de stockage sur place.
2. Pour le travail sur le texte, un exemplaire par personne. Pas de prêt possible entre comédien.
3. En cas de mise en place de la salle par les participants, désinfections fréquente des objets touchés (chaises, tables, éléments de décors, murs, sols...)
4. Veiller que la distanciation physique soit suffisante dans les loges.

Lors des représentations :

Il faut :

1. Eviter les regroupements : suppression des vestiaires, des entractes, des buvettes. Installer des loges en plus pour la distanciation entre les comédiens.
2. Assurer la protection du guichet de vente des billets. Si distanciation difficile, port du masque et/ou vitre de plexiglas.

Les critères de distanciation spécifiques entre les personnes :

Entre les comédiens, interdiction des contacts physiques : en l'absence de recommandations spécifiques au théâtre, la voix portant plus loin, il faut évaluer la distance nécessaire pour éviter les émissions de gouttelettes. Eviter les face à face. (Par exemple, le Haut Conseil de la santé publique recommande une distance entre deux personnes pratiquant une activité sportive suffisamment augmentée bien au-delà d'un mètre : 5 m pour une marche rapide et 10 m pour la pratique du footing ou une pratique du vélo.)

Port du masque :

Faudra-t-il porter un masque dans les salles de spectacles ? Il n'y a pour le moment aucune recommandation claire. Pour les spectateurs, porter un masque peut être une chose envisageable mais pour les comédiens en répétition ou en représentation et pour les participants à un atelier théâtre, cela semble difficile !

Identifier les salariés ou responsables bénévoles indispensables à la reprise des activités :

Directeur, président d'association, animateur responsable,

Règles sanitaires spécifiques :

Désinfection quotidienne des surfaces de l'ensemble des locaux : salles d'ateliers, salle de répétition et salle de spectacle. Désinfection des surfaces de l'ensemble des poignées de porte, rampes d'escaliers, sols, etc.

Assurer une aération de la salle entre chaque séance d'atelier et au moins toutes les trois heures.

Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée et dans la salle d'activité, savons liquides, essuie-mains à usage unique, poubelles à ouverture non manuelle.

Mesures par rapport aux familles et aux enfants/adhérents (préciser)...

- Sensibilisation des enfants et adultes sur les gestes barrière,
- affichage des règles d'hygiène à l'entrée des locaux,
- consignes de sécurité sanitaire du lieu seront rappelées avant chaque spectacle,
- envoi par mail ou courrier de ces règles aux adhérents avant la réouverture,
- information par voie de presse et sur les réseaux sociaux,
- Interdiction pour le parent de se déplacer en dehors de l'espace dédié à l'accueil des enfants.

Pratiques/activités alternatives : Que peut-on envisager comme « activité théâtrale » alternative ?

Il faut évidemment faire preuve d'imagination :

- On peut répéter par visioconférence.
- On peut proposer des lectures de pièces à deux ou trois comédiens (distanciés physiquement) pour un public restreint en fonction de la capacité de la salle.
- On peut imaginer des formes légères en plein air, des parcours poétiques dans l'espace public par exemple.
- On peut développer des ateliers d'écriture, de connaissance et de découverte du répertoire.

Ce qui est important c'est en même temps de nous permettre de pratiquer d'une manière ou d'une autre ce théâtre qui est notre passion, et d'autre part de garder un lien avec nos spectateurs. La mise en place de ces pratiques « alternatives » peut aussi montrer à nos élus locaux que nous nous soucions de la continuité de la vie culturelle de notre ville ou village.